



5. Domaine de qualification culture générale

Le document de base est l'ordonnance de l'OFFT concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale du 27 avril 2006.

Le domaine de qualification «culture générale» est composé des domaines particuliers suivants:

- Note d'expérience
- Travail personnel d'approfondissement
- Examen final

6. Notes d'expérience

L'attribution des notes d'expérience se base sur les dispositions suivantes:

Ordonnance	Art. 16 et art. 20, al. 3 à 5
Plan de formation	Partie D
Plan d'études standard	Compétences opérationnelles

Pour harmoniser la mise en pratique de ces dispositions, il convient de respecter les précisions suivantes:

Enseignement des connaissances professionnelles

Le Centre suisse de services pour la formation professionnelle, l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière met un formulaire à disposition des écoles professionnelles pour le calcul des notes d'expérience.

Cours interentreprises

La note d'expérience des «cours interentreprises» est calculée de la même manière dans toute la Suisse. L'Association suisse des droguistes met les documents nécessaires à disposition des commissions de cours compétentes. La commission des cours fait parvenir les feuilles de notes des candidates jusqu'à la semaine 16 du 8^e semestre au plus tard à l'office désigné par les autorités cantonales. La responsabilité et la gestion des notes sont du ressort des commissions de cours concernées.

Les contrôles de compétences se font le dernier jour du cours 4.



Division des 360 minutes imparties au contrôle des compétences et concrétisation des thèmes:

Contrôles de compétences	Thèmes	Objectifs particuliers	Durée	Objectifs évaluateurs
1	Gestion des marchandises	4.1 Flux des marchandises	Contrôle pratique/ écrit 60 minutes	4.1.1
2	Identité des produits et assurance qualité	3.1 Fabrication de préparations officinales et extemporanées (ad hoc) 3.2 Fabrication de produits de beauté et d'entretien	Contrôle pratique/ écrit 60 minutes	3.1.1, 3.1.2, 3.1.4, 3.1.5, 3.1.9, 3.1.10, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.4, 3.2.7, 3.2.8
3	Fabrication de produits	3.1 Fabrication de préparations officinales et extemporanées (ad hoc) 3.2 Fabrication de produits de beauté et d'entretien	Contrôle pratique/ écrit 240 minutes	3.1.3, 3.1.4, 3.1.6, 3.1.8, 3.2.3, 3.2.5, 3.2.6

Gestion des marchandises

La candidate reçoit trois formules différentes de préparations provenant du recueil de formules des cours interentreprises. Pour la première formule, la candidate doit déterminer les substances/principes actifs dont elle a besoin et les commander au service de distribution de la marchandise. Lorsque la commande fictive arrive, elle procède au contrôle de la marchandise qui entre. La responsable des cours interentreprises (droguiste ES) surveille et évalue toutes les étapes. La candidate répond ensuite à des questions écrites sur le flux des marchandises et ses principes et décrit le parcours d'un produit en notant les dangers.

Identité des produits et assurance qualité

La candidate se voit attribuer cinq substance/principes actifs parmi trente. Elle procède à l'examen organoleptique de ces cinq substances et répond à des questions écrites en se référant au certificat d'analyse. Elle fabrique un médicament selon une formule propre selon les règles de bonnes pratiques de fabrication (par ex. spagyrie). La candidate établit un protocole de fabrication durant la fabrication du produit. Elle nettoie le matériel utilisé et son poste de travail et respecte les exigences en matière d'hygiène personnelle ainsi que les directives de sécurité et de précision au travail. La responsable des CI (droguiste ES) observe toutes les étapes et procédures de travail ainsi que les résultats complets et partiels et évalue le tout.

Fabrication de produits

La candidate fabrique les trois produits mentionnés lors de la gestion de la marchandise en tenant compte des bonnes pratiques de fabrication, étiquette et conditionne ses produits. La responsable des CI (droguiste ES) observe toutes les étapes et procédures de travail ainsi que les résultats complets et partiels et évalue le tout.

Autres remarques

Le groupe d'auteurs «contrôles de compétences CI», sous la direction du Centre suisse de services Formation professionnelle/orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO), est responsable du choix et de la formulation des travaux d'examen pour les «contrôles de compétences CI» ainsi que du canevas de protocole et des clés d'évaluation. Les régions linguistiques ainsi que les lieux de formation et les cours interentreprises y sont représentés de manière équitable. Les détails concernant les groupes de rédaction sont réglés dans le «règlement d'organisation pour la commission procédures de qualification et contrôles de compétences CI».